

**QUIMPER BRETAGNE
OCCIDENTALE
CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Séance du 30 septembre 2021

**Rapporteur :
Monsieur Hervé HERRY**

N° 14

ACTE RENDU EXECUTOIRE

compte tenu de :

- la publicité (par voie d'affichage), pour une durée de deux mois, à compter du : 07/10/2021
- la transmission au contrôle de légalité le : 06/10/2021 (accusé de réception du 06/10/2021)

*Acte original consultable au service des assemblées
Hôtel de Ville et d'agglomération
44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex*

Signature de conventions avec les 3 chambres consulaires

Un travail de partenariat avec les trois chambres consulaires représentées par la Chambre de Métiers et de l'Artisanat (CMA), la chambre d'Agriculture (CA) et la Chambre de Commerce et d'Industrie Métropolitaine Bretagne Ouest (CCIMBO) s'est engagé pour développer les relations et les synergies avec Quimper Bretagne Occidentale. L'objectif est d'améliorer l'accompagnement globale des entreprises du territoire. Il est proposé de signer les trois conventions avec une volonté de renforcer l'accompagnement des entreprises dans les transitions énergétiques et l'économie circulaire en proposant des actions concrètes (Ecodéfis avec la CMA, démarche d'Ecologie Industrielle Territoriale dénommée ACTIF avec la CCIMBO, PAT et cellule foncière avec la chambre d'Agriculture).

L'action de partenariat de Quimper Bretagne Occidentale avec les 3 chambres consulaires se renforcent afin d'être plus efficace sur le territoire de l'agglomération en développant les synergies entre la collectivité et les chambres consulaires.

La mise en place de la démarche du comité de relance « Impulsion Cornouaille » pour accompagner les entreprises pendant la période de crise sanitaire à révéler la volonté de se mobiliser ensemble pour apporter des solutions aux entreprises.

Cette volonté affirmée par tous doit être prolongée et amplifiée.

La mise en œuvre de ces conventions vont dans ce sens et seront l'occasion de renforcer nos liens mais aussi d'accompagner les entreprises dans les transitions. L'économie circulaire, les économies d'énergies sont des sources de développement qui intéressent de plus en plus les acteurs économiques.

Les trois conventions ci-jointes marquent la volonté de mieux travailler ensemble au service des entreprises.

Voici les actions proposées :

1. La Chambre d'Agriculture

La convention de partenariat avec la chambre d'agriculture propose d'intervenir dans 4 domaines :

- **L'économie – emploi – attractivité** avec la poursuite du financement de l'aide à l'installation de 4000 €, la promotion des métiers et des filières au travers d'AGRIDEIZ notamment ;
- **L'urbanisme et l'aménagement foncier** avec la création d'une cellule foncière pour anticiper le développement économique des zones d'activités tout en préservant le foncier agricole ;
- **La transition énergétique et le Plan climat air énergie (PCAET)** pour accompagner les transitions dans le monde agricole ;
- **L'alimentation** avec la mise en œuvre du Programme Alimentaire Territorial (PAT) qui associera la Chambre d'Agriculture.

2. La Chambre de Commerce et d'Industrie Métropolitaine Bretagne Ouest (CCIMBO)

La CCIMBO propose à Quimper Bretagne Occidentale de s'engager dans le soutien à l'économie circulaire. Cela pourrait se traduire par la réalisation d'un diagnostic du territoire, suivi de l'organisation d'ateliers thématiques invitant les acteurs locaux à s'exprimer sur les potentiels d'actions à mettre en place pour développer l'économie circulaire. Cette démarche d'écologie Industrielle et Territoriale (EIT) aura pour but de sensibiliser et mobiliser les professionnels dans une approche d'animation collective afin de faire émerger des partenariats et synergies contribuant notamment aux enjeux de préservation des ressources et de réduction des déchets.

Cette opération serait complémentaire à la démarche engagée par QBO de Territoire Econome en Ressources (TER).

Afin de sensibiliser les entreprises à l'EIT et de favoriser le développement de synergies d'échange ou de mutualisation de ressources (déchets, flux, matériel, services, compétences), la CCIMBO a développé une méthodologie s'appuyant d'une part sur l'animation d'Ateliers Synergies inter-entreprises permettant de faire que les entreprises se rencontrent et échangent sur des possibilités de mutualisations ou échanges de ressources ; et d'autre part sur l'outil ACTIF, plateforme permettant de géolocaliser les ressources disponibles et les besoins afin d'identifier les synergies possibles entre entreprises.

Il est proposé de mettre en œuvre cette opération pour un coût de 18 840 € TTC à la charge de QBO dans le cadre de la convention d'un an renouvelable par tacite reconduction.

3. La Chambre de Métiers et de l'Artisanat (CMA)

La présente convention a pour objet de formaliser la démarche de partenariat entre QBO et la CMA de région Bretagne afin de mettre en œuvre des conditions favorables au maintien, au renouvellement et au développement économique du territoire et des entreprises artisanales locales.

La présente convention est conclue pour une durée de 3 ans, à compter du 1er janvier 2021, avec une clause de révision annuelle du programme d'actions.

Pour 2021, première année d'application de la présente convention, le programme d'actions proposé porte sur 3 actions principales :

- Favoriser l'achat local au travers du Festival de l'Artisanat ;
- Stimuler et accompagner et favoriser la création reprise et transmission d'entreprises artisanales dans le cadre du forum Terre d'entreprises ;
- Favoriser la transition écologique des entreprises par la mise en place en des Eco défis et de l'opération « Réparacteur ».

Après avoir délibéré (1 abstention ; 53 suffrages exprimés dont 53 voix pour), le conseil communautaire décide, à l'unanimité des suffrages exprimés, d'autoriser madame la présidente à signer la convention correspondante avec chacune des trois chambres consulaires.